LES CHÊNES DE LA FORÊT DE BERCÉ

Le conservateur des Eaux et Forêts présenta aux congressistes les arbres de la forêt de Bercé :

« Les arbres, à l'inverse des monuments, sont des êtres vivants destinés à mourir et ils ne sont pas individuellement pérennes. Mais, les forêts, elles, comme nos cathédrales, si l'homme en prend soin, le sont. — En effet, si notre rôle de forestiers est bien de réaliser des produits économiquement intéressants, il est auparavant d'assurer l'équilibre de ces ensembles vivants que sont les forêts. La forêt de Bercé a normalement des peuplements dont l'âge final ne dépasse pas 240 ans. Soumise à des coupes réglées, qui assurent sa bonne régénération et l'égale répartition des âges dans tout le massif, elle produit régulièrement un certain volume de chênes de grande valeur. Le premier aménagement complet fut réalisé sous Colbert. Il visait à la production des bois de marine nécessaires à notre flotte royale et acheminés par flottage vers le port de Nantes. Ces bois étaient longs et à accroissements fins ; leur forme, variée suivant leur destination, était le plus souvent rectiligne ou de courbure peu prononcée. Il s'est trouvé au xxe siècle que ces arbres convenaient bien à la réalisation des minces feuilles de bois, obtenues par tranchage. Il leur suffit d'atteindre un certain diamètre et d'être exempts de quelques défauts bien définis. Notre politique économique est donc de faire évoluer progressivement les caractères techniques de nos arbres dans le sens le plus favorable. Ceci demandera cinquante, cent, cent cinquante ans et plus. Nul ne sait où en sera le tranchage en 2100. L'important est de produire, là où il est raisonnable de l'espérer, la meilleure qualité possible du moment.

« Ici, dans la belle série artistique, que vous avez sous les yeux, à l'inverse de ce qui se passe ailleurs, nous ne touchons à aucun arbre s'il ne meurt de mort naturelle ou par accident (vent, foudre, etc...). Pour ce motif, la parcelle n'a qu'une surface de 8 hectares. Son âge est de 320 ans. Elle a été classée par décret du 21 octobre 1949 pour quarante ans. c'est-à-dire jusqu'en 1988. Le volume maximum de bois atteint par elle fut de 1.154 mètres cubes à l'hectare; actuellement il est d'à peu près 900 mètres cubes. Ce n'est pas sans peine qu'elle nous fut conservée. En 1895, elle devait être régénérée et, malgré les rapports défavorables de l'inspecteur adjoint local, l'ordre fut maintenu d'ouvrir le massif en vue de terminer la régénération avant 1912. La Société historique et archéologique du Maine demanda au préfet que la parcelle fût respectée. La Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe fit de même. En 1896, l'inspecteur adjoint, M. Roulleau de la Roussière, supplie de nouveau son Administration par un rapport de huit pages de renoncer à cette opération, mais ses chefs ne le suivent pas et l'ordre est renouvelé en 1896, bien que le Conseil général de la Sarthe ait saisi le ministre de l'Agriculture en faveur de ce beau canton forestier.

« Alors, M. Roulleau change de tactique. Il fait le mort pendant sept ans ; l'opération n'est pas obligatoire à année fixe, mais dans un certain délai et il en profite. En 1903, alors qu'il a été nommé chef de service sur place, il passe à l'offensive : avril 1903, première attaque par le Conseil général, suivi en janvier 1904 par la Société Sciences et Arts, puis par le directeur de l'École forestière de Nancy. La presse entre en action en février et mars 1904, enfin M. l'inspecteur Roulleau rédige son rapport officiel de treize pages.

« En août 1904, le directeur général, chose curieuse, le même qu'en 1896, prend une première décision favorable : il suspend l'ordre d'exploitation. C'est la victoire, confirmée ultérieurement par un décret.

« Vous admirerez parmi cet ensemble quelques arbres qui évoquent le souvenir de forestiers. Le

Congrès archéologique de France de passage à Bercé le 29 mai 1961

442 DISCOURS DU CONSERVATEUR DES EAUX ET FORÊTS

plus remarquable était autrefois le chêne Boppe, baptisé en 1894 et foudroyé en décembre 1934. Il en reste une souche imposante. Il portait le nom d'un éminent forestier, M. Boppe, qui fut directeur de l'École forestière et qui avait acquis une grande influence en France et à l'étranger par son enseignement et par ses écrits. Il fit toute sa carrière dans l'Est de la France, mais ses successeurs ont tenu à ce que son nom soit perpétué ici dès son vivant malgré son humilité proverbiale. Il ne mourut qu'en 1907. Dès la mort du premier chêne Boppe, un autre fut baptisé à la place. Enfin, M. Roulleau eut le sien bien tard, puisqu'il fut choisi il y a quelques années.

« Devant une telle beauté, une telle majesté, dirions-nous plutôt, de la nature, on comprend que l'homme, le forestier y a une bien petite part. Il ne fait qu'orienter un don de Dieu. Il a eu le mérite toutefois de vouloir conserver, autant qu'il fut possible, ces quelques hectares au seul profit spirituel de l'homme. Pour saint Bernard, cela allait probablement de soi des cathédrales de son époque, mais c'est de la forêt qu'il a dit : « Aliquid invenies amplius in sylvis quam in libris. » « On trouve quelque « chose de plus dans les forêts que dans les livres. »

« Même au xxe siècle, ce doit être vrai. »